

Gemeng **Feelen**



AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1998, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 27 mars 2024 le conseil communal de la Commune de Feelen a approuvé un projet de morcellement concernant une parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 166/3198, section B d'Oberfeulen, contenant 9,07 ares.

Le projet en question peut être consulté au secrétariat communal à Niederfeulen à partir du 12 avril 2024.

Feulen, le 11 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. W.', is written over a faint, circular official stamp.

le secrétaire f.f.,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. W.', is written over a faint, circular official stamp.